

dant Boulton. L'honorable député dit qu'on a demandé à M. Boulton de faire une remise de \$307 environ. C'est la seule somme qui ait été remise, qui ait été remboursée, et au sujet de laquelle il y a eu divergence d'opinions entre le commandant Boulton et M. Tilton, et c'était pour une somme d'environ \$113. Il n'y avait pas de difficulté quant au montant de \$13, partie de cette somme. On a émis un chèque de \$300, lequel a été envoyé à la banque pour acheter une lettre de change de £60. La différence, \$7 ou \$8, coût de cette lettre de change, a été retenue. Dans une autre occasion aussi, il restait la différence entre le coût de la lettre de change et le montant envoyé à la banque. Dans les deux cas le montant était ces \$13 que l'auditeur dit devoir être remboursés au commandant Boulton. Il y a eu une autre différence au sujet de la transmission d'un chèque de £40, lequel n'a pas été couvert, de l'autre côté, de la façon indiquée par le comptable, et il est revenu au département des finances par l'entremise de la banque de Montréal. On l'a entré aux livres comme second compte. Aussitôt que le commandant Boulton est revenu à Ottawa, retour de son exploration, M. Tilton a appelé son attention sur le fait et lui a dit : " Dans les comptes tels qu'ils apparaissent aux livres, je crois qu'il y a une erreur dans une lettre de change pour £40, ou environ \$200, et, si vous voulez examiner la chose, nous allons l'arranger." J'ai vu le commandant Boulton une fois qu'il s'agissait d'une différence dans les comptes. Je l'ai rencontré et lui ai demandé si cette question ne pouvait facilement se régler entre lui et M. Tilton. Il répondit que M. Tilton avait appelé son attention sur cette surcharge et cette erreur. Je lui ai demandé de venir et de prendre lui-même l'argent, attendu que je ne voulais pas l'entrer comme remise, car il me faudrait alors défalquer ce montant du crédit voté, et que ce crédit était minime comparé aux dépenses à encourir. Je désirais épargner cela, au moins, sur le crédit, et le faire payer au commandant Boulton au lieu de le remettre au Trésor. De fait, dans cette affaire, il n'y avait réellement pas de différend entre le comptable et le commandant Boulton.

Plusieurs honorables DÉPUTÉS : Six heures.

M. MITCHELL : J'espère que les honorables députés vont avoir quelque égard pour le ministre, et vont lui permettre de donner des explications au sujet d'une accusation aussi sérieuse portée contre lui. Les honorables députés devraient s'abstenir de l'interrompre de cette façon.

M. McLELAN : Le commandant Boulton a reconnu avoir reçu \$100 du département, le premier novembre, mais il prétend que c'était pour un chèque qu'il a reçu ultérieurement et qu'il avait lui-même endossé. Dans la dispute entre le commandant Boulton et le comptable, il s'agissait de savoir si ces \$100 avaient été payées avec les chèques précédents, ou, comme le prétendait le commandant, à même le chèque de novembre. L'auditeur général voulait avoir ces \$100 pour rendre compte de tous les chèques qui lui avaient été chargés jusqu'alors, et il a décidé qu'en sus des deux sommes se montant à \$13, différence qu'il y avait entre les lettres de change et les chèques donnés, il devrait ou donner à l'auditeur général un reçu de \$100 ou faire la remise. Le comptable a payé les \$100, mais sous toute réserve et en prétendant que c'était le résidu des premiers chèques, et non, ainsi que le dit le commandant Boulton, à même le chèque de novembre pour \$300. Je crois donc que lorsque tous les documents seront produits et que l'honorable monsieur aura eu le loisir de les étudier, il ne parlera pas de la manière qu'il l'a fait en s'adressant à la Chambre ce soir.

A six heures la Chambre s'ajourne.

Séance du soir.

M. McMULLEN : Lors de l'ajournement de la Chambre, l'honorable ministre, en réponse aux observations que j'ai faites pour demander certains documents relatifs à une diffi-

culté survenue entre M. Tilton et M. Boulton, a prétendu que j'aurais mieux fait de faire mes remarques après que les papiers auraient été soumis à la Chambre. Je prendrai la liberté de dire, M. l'Orateur, que j'aurais peut-être remis mes remarques à plus tard, n'était le fait que la Chambre a ordonné la production des papiers ayant rapport aux devoirs qui incombent à ce même employé, et ils n'ont pas encore été produits. Le 20 mars 1884, la Chambre a ordonné la production du rapport suivant demandé par M. Somerville (Brant), dans une motion appuyée par M. McMullen :

Rapport donnant toutes les sommes reçues par le ministère de la marine et des pêcheries provenant du revenu annuel que rapportent les rivières et les cours d'eau, donnant aussi les sommes payées au département de la marine et des pêcheries pour amendes imposées par suite de violation des règlements concernant les pêcheries, les rapports qui donnent dans chaque cas les sommes ainsi reçues pendant les années 1882 et 1883, avec la date à laquelle ces sommes ont été reçues, les noms des déposants et les dates auxquelles ces sommes ont été remises au gouvernement.

Ces rapports, M. l'Orateur, n'ont jamais été faits à la Chambre, et dans ces circonstances je sais que je suis justifiable de faire ces remarques, parce que si je n'avais attiré spécialement l'attention du ministre, ces autres rapports que je demande aujourd'hui n'auraient peut-être jamais été faits.

Je crois qu'à présent nous les aurons tous deux, celui de la dernière session et celui que je demande en ce moment. Le ministre dit aussi qu'il ne connaissait rien des difficultés existant entre M. Tilton et M. Boulton, à l'époque où M. Tilton a été nommé député-ministre de la marine et des pêcheries.

Il est pour le moins singulier qu'il ait ignoré ce fait, car, si je suis bien informé, l'honorable ministre verra dans les papiers que je demande, que le différend est survenu en septembre 1883—dans tous les cas, que les irrégularités se sont produites en 1883. Comme le député-ministre actuel n'a été nommé qu'en juillet 1884, je crois qu'il s'apercevra, lorsque les chèques seront produits, que les irrégularités ont eu lieu en 1883. Lorsque le rapport sera présenté à la Chambre, j'espère que cette dernière aura l'occasion d'examiner toute la question et de voir si des irrégularités ou des imprudences ont été commises au ministère de la marine et des pêcheries.

M. McLELAN : Au sujet du rapport qui a été demandé pendant la dernière session, je puis dire que le secrétaire d'Etat a adressé à mon ministère, ainsi qu'à tous les autres, une liste de tous les rapports demandés et qui n'ont pas été faits; on est à préparer ces rapports le plus promptement possible.

Je crois que j'ai déjà produit deux ou trois rapports qui ont été demandés l'an dernier, et je verrai à ce que celui dont il est question en ce moment soit préparé le plus tôt possible.

L'honorable monsieur est complètement dans l'erreur, lorsqu'il prétend que le gouvernement a été informé de ce fait en 1883. Ce n'est qu'en novembre 1884 que j'en ai eu connaissance, et que des employés du ministère en ont su quelque chose. Même en septembre 1884, le commandant Boulton écrivit au ministère demandant un état de compte, et avec la permission de la Chambre je vais lire sa lettre :

BAIE GEORGINNE, 17 septembre 1884.

MON CHER M. GOURDEAU.—Je me trouve par inadvertance à n'avoir pas de copie de ce qui a été payé sur mon compte, pour les frais casuels du mois d'août. Auriez-vous la bonté de m'en faire préparer une copie par un de vos commis aussitôt que possible, afin que je puisse balancer mes comptes depuis le mois de juin dernier. Vous trouverez, ci-inclus, un état des sommes reçues et dépensées depuis le commencement de l'exploration jusqu'à la fin de l'exercice, aussi fidèle que je puis le préparer. Le seul point sur lequel j'ai des doutes, c'est en ce qui regarde mes appointements. Si j'avais su que l'ancien comptable n'en tenait pas un compte séparé, j'aurais pris note avec plus de soin de ce que j'ai reçu l'automne dernier.

Je vous pris de considérer cet état de compte, que je vous envoie comme tout à fait confidentiel, et n'ayant pour but que de vous aider à me faire savoir dans quelle position je me trouvais vis-à-vis le département le 30 juin dernier; car je ne sais réellement pas si le ministère me doit de l'argent ou si c'est moi qui lui en dois.